



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

**Dialogue national sur la société civile
et ses nouvelles prérogatives constitutionnelles**

21 et 22 mars 2014 - Rabat

Intervention de Anne-Marie Chavanon,
Présidente de la commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux
Conférence des OING du conseil de l'Europe

Salam Aleikum !

Monsieur le Président de la commission du Dialogue national

Monsieur le Ministre des relations avec le Parlement et la Société civile

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Madame la représentante de la Banque du Développement africain

Messieurs les représentants de la Banque mondiale et de l'ISESCO

Chers collègues, membres des ONG

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais saluer l'initiative du Maroc, de son Gouvernement, qui a lancé avec votre soutien, Monsieur le Ministre, ce vaste débat collectif en prenant appui sur la consultation interne et sur l'expérience internationale.

C'est un grand honneur pour moi de me substituer aujourd'hui, devant cette assemblée, à Jean-Marie HEYDT, président de la Conférence des OING et président du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe dont le Maroc est un membre actif.

J'anime, moi-même, la commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de cette Conférence qui compte 383 ONG internationales. Quelque 210 ONG travaillent au sein de cette commission, avec pour **focale, pour objectif permanent, le dialogue**. Un dialogue solidaire entre les diverses composantes du débat démocratique, et donc des sociétés européennes.

L'identité du conseil de l'Europe

Pour ceux d'entre vous qui seraient moins familiarisés avec les instances européennes, vous me permettez de rappeler d'un mot la **différence entre le conseil de l'Europe et l'Union européenne**.

Le Conseil de l'Europe est la première organisation intergouvernementale européenne, son premier organe politique, qui s'est constituée au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale pour

instaurer une « paix durable » entre les Etats. Il compte aujourd'hui 47 Etats membres et couvre la quasi-totalité du continent européen jusqu'à la Russie et la Turquie. Le Maroc est l'un des cinq Etats, c'est peu, auquel l'Assemblée parlementaire du conseil de l'Europe reconnaît le statut d'observateur. Le Maroc est par ailleurs signataire de certaines conventions du conseil de l'Europe, telles que la convention de Berne sur la biodiversité ou l'accord partiel Eur-opa sur les risques majeurs.

L'Union européenne est, elle, le fruit d'une initiative lancée deux ans plus tard. Son évolution a été prioritairement économique, à travers notamment le Marché commun et l'adoption de traités tels que ceux qui ont aplani les frontières, pour faciliter la liberté de circulation ou pour créer une monnaie unique adoptée par la majorité de ses membres. Elle regroupe aujourd'hui 28 pays (qui sont aussi membres du Conseil de l'Europe).

*

* *

Le Conseil de l'Europe est guidé par **trois principes fondateurs : la protection des droits de l'Homme, le renforcement de la démocratie et la prééminence du droit**. Son texte le plus connu est la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CEDH), appliqué par la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Nous sommes rassemblés, aujourd'hui, pour promouvoir le « dialogue » entre citoyens et gouvernants. Dès lors, vous me permettrez d'insister sur une **caractéristique pionnière** et particulière **du conseil de l'Europe : son « quadrilogue »**, constitué du secteur ministériel, de l'Assemblée parlementaire, formée de parlementaires issus des parlements nationaux, et du congrès des Pouvoirs locaux et régionaux dont les représentants sont désignés par leurs pairs au niveau national.

Et c'est bien l'existence de ce « quadrilogue », Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, qui me vaut l'honneur d'intervenir aujourd'hui devant vous.

Une nécessaire humilité

Cependant, vous me permettrez de le faire avec une **très grande humilité**, car, dans chacun de nos pays européens, le cheminement des sociétés, de plus en plus complexe, exige une démocratie qui s'adapte au quotidien. Vous êtes, chaque jour, les témoins des mouvements qui agitent les capitales européennes. La liste est longue. Et elle n'est probablement pas close.

Nous avons entendu, tout à l'heure, de jeunes diplômés marocains -qui s'étaient invités au débat et à qui vous avez donné le micro, Monsieur le Ministre- réclamer un emploi public.

Nous avons, de l'autre côté de la Méditerranée, un phénomène très préoccupant pour la jeunesse et pour le devenir des sociétés européennes tout entières, celui des « ni, ni » : ni étudiant, ni employé. Ce sont des jeunes, sortis sans diplôme du système scolaire et qui sont aujourd'hui sans travail. En totale perte de confiance en eux-mêmes et en leur avenir.

Devant de telles situations, devant les crises diverses et successives qui agitent nos pays, nous avons, ainsi que le dit la Fondation Léopold Meyer, « **un devoir d'inventaire et un devoir d'invention** ».

C'est cette nécessité qui a conduit les acteurs du « quadrilogue » à demander à la Conférence des OING de rédiger un *Code de bonnes pratiques pour la participation civile au processus décisionnel*. Il ne s'agit pas d'un code opposable mais plutôt de ce que les Anglais appellent des « *guidelines* », des lignes directrices, un texte de référence né du regard et de l'expérience des ONG.

C'est un outil destiné à la fois aux autorités publiques et à la société civile organisée. Il est accessible en 20 langues, dont l'arabe, sur le site web du conseil de l'Europe.

Une démarche évolutive

Notre démarche est continue. Elle reste itérative et donc évolutive. Ainsi, nous travaillons, en ce moment, avec le congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du conseil de l'Europe à l'élaboration d'un outil plus spécifiquement dédié aux élus locaux.

Notre démarche accompagne aussi des initiatives plus ciblées du Conseil de l'Europe, telles que l'élaboration, en cours, conduite par le secteur ministériel, d'une « **charte de la démocratie territoriale** »

Ce Code, notre code, n'entend pas faire table rase du passé. Il entend rappeler des pré-requis, définir une base conceptuelle, proposer une grille de lecture et une méthode pour aider à établir le dialogue là où il est absent, à le dynamiser là où il se développe.

Des pré-requis

1. Percevoir la politique, l'action publique et sociale, l'engagement citoyen, comme une **éthique**, portée par la croyance en notre humanité, quelles que soient nos origines et nos convictions.
2. Garantir la **liberté d'expression** (article 10 de la convention européenne). Nous avons vu qu'elle s'était exprimée ici, aujourd'hui !
3. Garantir la **liberté d'association** (article 11). Il semble que ce droit soit très ouvert au Maroc, qui recense aujourd'hui quelque 100 000 associations, m'avez-vous dit, Monsieur le Ministre.

Une base conceptuelle

Elle se fonde sur la solidarité, sur l'utilisation et la valeur inégalable de **l'intelligence collective**, un mot également utilisé, ce matin, par le représentant de la Banque mondiale.

La méthode

- Proposer une **mobilisation le plus en amont possible**. C'est ce à quoi peut contribuer le droit de motion et de pétition que vous proposez aujourd'hui.

- Imaginer et accepter l'utilisation **des moyens adaptés** à la gestion des sociétés du XXIème siècle. Ceux des jeunes que nous avons entendu tout à l'heure ne sont pas nécessairement les nôtres.
- **Asseoir tous les acteurs concernés autour de la table. Dès le début, avec la même légitimité.** Nous le savons tous, si l'on veut que les peuples adhèrent, il faut les rendre **co-responsables**. Aussi bien les femmes que les hommes. Aussi bien ceux qui ont une place reconnue dans la société que ceux qui en sont les exclus.
- Pour cela, le Code conseille dans la **forme la plus aboutie du dialogue**, d'accepter les auteurs ou leurs représentants **depuis la phase d'élaboration des politiques ou des projets jusqu'à la phase d'évaluation**. Ce qui permet de conserver **l'expertise d'usage** tout au long de la vie du projet ou de la mise en œuvre des politiques. C'est un point sur lequel nous sommes encore timides en Europe, alors que des pays comme le Québec, Montréal en particulier, en font une pratique habituelle.

*

* *

En conclusion,

Nous savons tous que le dialogue s'accompagne d'un maître mot. Il a été prononcé ce matin : la « **confiance !** ».

Je suis Française, nous aurons des élections locales, après-demain, en France. Croyez le bien, si l'abstention est forte et si, de ce fait, les résultats sont différents des résultats habituels, il ne faudra pas y voir une évolution inquiétante, profonde, de la société française mais plutôt une érosion momentanée de la confiance.

La confiance se fonde **sur l'écoute et sur la prise en considération** de la parole sollicitée. Les jeunes qui sont venus dans cette salle, ce matin, ont pris la parole, ils ont eu le sentiment d'être entendu, ils ont eu « confiance », ils sont repartis munis de vos réponses, Monsieur le Ministre.

Je dirais aussi que des **instances pérennes** sont indispensables. Le « quadrilogue » mis en place au conseil de l'Europe en est un exemple. Pourquoi ne pas le dupliquer dans certains Etats du sud de la Méditerranée ?

Je dirai enfin que nous nous réjouissons que ces Assises soient non pas un aboutissement mais une étape dans votre démarche, ainsi que vous l'avez indiqué Monsieur le Ministre.

Je souhaite que ces deux journées soient riches en propositions. Je suis invitée à contribuer de nouveau à vos débats demain matin, je m'efforcerai d'y apporter notre expérience la plus honnête et la plus concrète possible, qu'elle soit positive ou négative.

A vous, Monsieur le président de la commission du Dialogue national, à vous Monsieur le Ministre, à vous tous, pour l'espoir que suscite votre travail, permettez-moi de dire :

Choukran !